



L'AIDE POUR LE COMMERCE ET LES CHAÎNES DE VALEUR DANS LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



Les chaînes de valeur dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) englobent une large gamme d'activités menées tant par des entreprises manufacturières que par des sociétés de services. Si la plupart des principales entreprises du secteur des TIC se trouvent toujours dans les pays de l'OCDE, de grandes sociétés transnationales sont apparues dans des pays en développement. Les pays asiatiques comptent aujourd'hui certains des plus grands fabricants de produits électroniques au monde, et l'on trouve également des opérateurs de télécommunications multinationaux dans des économies émergentes hors de l'Asie, comme le Mexique et l'Afrique du Sud.

En raison des normes techniques ainsi que des dessins, modèles et interfaces normalisés, les chaînes de valeur ayant trait à la fabrication dans le secteur des TIC sont de nature modulaire, les fournisseurs produisant des composants suivant les dessins et modèles des sociétés chefs de file. Conséquence de cette modularité, la fabrication de produits des TIC compte parmi les secteurs dont le processus de production est le plus fragmenté au niveau international, avec une large proportion d'intrants importés.

L'industrie des TIC caractérise bien l'émergence de l'«usine Asie». La Chine, le Japon et la Corée sont les plus grands producteurs de TIC, et d'autres économies asiatiques, comme la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines, ont aussi acquis une position prééminente dans ce secteur. La Chine est, de surcroît, le premier exportateur de produits des TIC, avec 37% des exportations mondiales. Cependant, les flux d'exportations bruts ne rendent pas compte avec exactitude de la valeur qu'ajoute un pays dans les chaînes de valeur. En particulier, la Chine s'oriente généralement vers des activités à faible valeur ajoutée à des stades avancés de la chaîne de valeur des TIC, comme l'assemblage final de composants

intermédiaires, tandis que des pays comme le Japon et les États-Unis privilégient les activités à plus forte valeur ajoutée, comme la production de composants spécialisés, les services de commercialisation ou les services d'ingénierie.

Les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'ont qu'une importance marginale dans la production et le commerce au sein des chaînes de production du secteur des TIC, à l'exception de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines. La possibilité qu'a un pays en développement de s'intégrer avec succès dans les chaînes de valeur du secteur des TIC dépend, entre autres choses, de la proximité d'un grand marché ou d'un réseau de production régional tel que l'"usine Asie".

L'émergence de chaînes de valeur internationales dans le secteur des TIC a été favorisée par des droits de douane relativement faibles, inférieurs au taux moyen appliqué aux produits non agricoles des pays, tous groupes de revenus confondus, sauf les PMA. En particulier, les droits de douane appliqués aux produits des TIC sont les plus élevés dans les PMA et les pays africains, avec des taux moyens proches de 12%, et les plus faibles dans les pays de l'OCDE, avec des taux moyens inférieurs à 2%. Ces droits peu élevés sont aussi le résultat de l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI), au titre duquel 75 parties ont entièrement libéralisé, sur une base NPF, le commerce de 190 produits des technologies de l'information, soit plus de 60% du commerce des TIC.

L'interdépendance croissante des économies favorisée par les chaînes de valeur appelle une politique commerciale allant au-delà du simple accès aux marchés. Les réformes commerciales concernant les mesures non tarifaires (MNT) et la facilitation des échanges sont les plus prometteuses, étant donné que les sociétés chefs de file organisent la production à travers de nombreux pays et que le temps revêt une

importance particulière dans le commerce des biens intermédiaires.

Dans de nombreux pays en développement, les activités de services dans le secteur des TIC, telles que les services de télécommunication et les services informatiques, génèrent sensiblement plus de valeur ajoutée que la fabrication de produits des TIC. En outre, les services dans le secteur des TIC sont des apports cruciaux pour les activités de fabrication et d'autres secteurs de services. Étant donné qu'ils offrent également une multitude de possibilités aux entrepreneurs, les services de TIC pourraient constituer pour les pays en développement une plus grande priorité que la fabrication de produits des TIC.

L'Inde est l'exemple le plus marquant d'un pays en développement ayant réussi à s'intégrer dans les chaînes de valeur des TIC en développant des industries de services logiciels axées sur l'exportation. Le pays représente 60% du marché mondial pour la délocalisation de services informatiques et environ 20% des exportations mondiales de ces services. Cela étant, d'autres pays en développement, tels que les Philippines et, en Amérique latine, l'Argentine et le Costa Rica, ont également réussi à se doter d'un avantage comparatif pour les exportations de services informatiques.

La réglementation des télécommunications joue un rôle important pour la productivité des entreprises et le développement économique en favorisant l'accès universel et en garantissant la concurrence. Depuis le milieu des années 1990, des pays en développement ont privatisé les opérateurs historiques détenus par l'État, établi des régulateurs indépendants et ouvert le secteur à la concurrence. La plupart des pays des Amériques ont entièrement ouvert leurs marchés des télécommunications à la concurrence, tandis qu'un monopole ou une concurrence limitée a tendance à subsister en Afrique et dans les États arabes. En particulier, des efforts complémentaires doivent être fournis

pour renforcer la concurrence sur les marchés des passerelles internationales, qui relient les réseaux nationaux aux câbles sous-marins et sont donc cruciales pour assurer l'accès au large bande à un coût abordable.

De même que les pays développés, les pays en développement sont confrontés, sur le plan de la réglementation, à des difficultés telles que la gestion du spectre ou l'interconnexion IP. Si les pays en développement ont accompli d'importants progrès pour ce qui est de libéraliser leur marché des télécommunications, quelques pays continuent d'appliquer des restrictions à la participation étrangère ou conservent un pouvoir discrétionnaire concernant l'octroi de licences aux sociétés étrangères et leur implantation sur le marché.

L'accès à l'infrastructure des TIC et son utilisation sont des conditions nécessaires au développement économique et peuvent jouer un important rôle de catalyseur pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis 2005, les pays en développement ont fait de grands progrès pour ce qui est de développer l'infrastructure des TIC. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile dans les PMA est passé de 7% en 2005 à 52% en 2012. Malgré cette évolution positive, la fracture numérique entre les pays développés de l'OCDE et les pays en développement, notamment les PMA, est encore large. Seuls 8% des habitants des PMA utilisent Internet et le taux de pénétration du large bande fixe est inférieur à 1%. La croissance rapide de l'accès au large bande mobile est néanmoins une source prometteuse: le taux d'abonnement en Afrique devrait passer de 6% en 2012 à 11% d'ici à la fin de 2013.

Après la diffusion de la téléphonie mobile, l'enjeu auquel sont confrontés les pays en développement est d'assurer la généralisation du large bande, qui peut apporter l'Internet à haut débit aux particuliers et aux entreprises et favoriser

ainsi la croissance économique et le développement. Si les investissements dans l'infrastructure de câblage sous-marin sont dans une large mesure issus du secteur privé, les ressources allouées pour le développement et les partenariats public-privé peuvent encourager ces investissements et en amplifier les effets. En plus de faciliter les investissements dans l'infrastructure, les décideurs et les régulateurs ont pour défi de renforcer la concurrence s'agissant de l'accès aux câbles sous-marins, de manière à faire baisser les prix de l'accès et à accélérer ainsi la diffusion du large bande.

Les TIC favorisent le développement économique et social des entreprises et des ménages qui les utilisent. Internet et la téléphonie mobile ont permis l'essor du commerce électronique, qui offre aux entrepreneurs un meilleur accès aux marchés nationaux et étrangers et permet la fourniture de nouveaux types de services, tels que le transfert d'argent par téléphonie mobile. Toutefois, les pays en développement restent confrontés à des problèmes de taille concernant le commerce électronique, notamment le manque d'accès à Internet, l'insécurité des systèmes de paiement, la maîtrise insuffisante des outils numériques et l'inadéquation des réseaux de distribution et des procédures douanières applicables à l'expédition des biens vendus en ligne. Par ailleurs, les TIC permettent et catalysent le développement social dans des domaines tels que la santé, l'enseignement et l'autonomisation des femmes et servent ainsi les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'analyse des réponses données par 80 fournisseurs de services et 44 entreprises chefs de file au questionnaire OCDE-OMC destiné au secteur privé donne des indications sur les principales difficultés auxquelles les entreprises des pays en développement sont confrontées lorsqu'elles tentent de s'insérer ou de progresser dans les chaînes de valeur des

TIC ou d'établir de telles chaînes de valeur. L'accès au financement du commerce et les procédures douanières sont les difficultés liées au commerce qui sont le plus souvent évoquées par les fournisseurs et sont également mises en avant par les entreprises chefs de file. Celles-ci indiquent en outre que les demandes de paiement informelles sont un problème lié au commerce qui apparaît fréquemment dans leur interaction avec les fournisseurs des pays en développement.

L'accès au financement et le manque de main-d'œuvre qualifiée dans les TIC sont les principales contraintes du côté de l'offre pour les fournisseurs des pays en développement. L'absence d'un environnement propice aux affaires et de transparence dans l'environnement réglementaire sont les obstacles auxquels les entreprises chefs de file sont le plus fréquemment confrontées lorsqu'elles établissent une présence commerciale dans des pays en développement. Pour ce qui est de l'infrastructure matérielle, les problèmes d'approvisionnement en électricité sont considérés aussi bien par les fournisseurs que par les entreprises chefs de file comme la principale limitation, avant même les infrastructures de télécommunication et de transport.

Ainsi, dans bien des cas, les entreprises du secteur des TIC rencontrent des problèmes analogues à ceux des fournisseurs intervenant dans d'autres chaînes de valeur, et auraient tout à gagner d'interventions au titre de l'Aide pour le commerce qui soient axées sur des contraintes horizontales importantes, telles que l'accès au crédit et au financement du commerce, l'environnement commercial et réglementaire ainsi que les procédures douanières et les retards qu'elles causent.

Les donateurs et les partenaires dans le cadre de l'Aide pour le commerce considèrent les services de TIC comme une priorité. Plus de 55% des partenaires ont cité les services de communication,

les services informatiques et les services d'information comme des sources de croissance dans leurs stratégies de développement et la plupart des donateurs participent à des partenariats public-privé axés notamment sur les TIC. En revanche, la fabrication de matériel de bureau et de télécommunication est citée par seulement 12% des partenaires dans leurs stratégies de développement.

Les projets d'Aide pour le commerce liés aux TIC peuvent avoir différents objectifs: soutenir les entreprises du secteur des TIC, aider les entreprises ou les gouvernements à utiliser les TIC, prêter assistance aux régulateurs des télécommunications ou soutenir et faciliter les investissements dans l'infrastructure des TIC. Les décaissements au titre de projets d'Aide pour le commerce liés aux TIC se sont élevés à 418 millions de dollars EU en 2011, soit seulement 1,2% de l'Aide pour le commerce totale, ce qui est largement inférieur aux 30% consacrés au transport et à l'entreposage et aux 21% alloués à la production et à la distribution d'énergie. L'importance marginale de l'Aide pour le commerce liée aux TIC tient au fait que les investissements dans l'infrastructure des TIC nécessitent généralement moins de capitaux que les investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie et qu'ils relèvent davantage du secteur privé. Par conséquent, l'Aide pour le commerce liée aux TIC ne représente qu'une petite fraction des investissements du secteur privé et des dépenses en capital dans la plupart des pays en développement.

Cependant, la fracture numérique entre pays en développement et pays développés existe toujours et s'élargit dans le cas des PMA. De plus, pour la plupart des 39 pays les moins connectés (PMC), la part des projets liés aux TIC dans l'Aide

pour le commerce totale est inférieure à la moyenne des pays partenaires. Par conséquent, l'Aide pour le commerce pourrait jouer un rôle plus important dans certains PMA et PMC afin de soutenir le développement des TIC et de faciliter les investissements privés.

Des interventions au titre de l'Aide pour le commerce liées aux TIC pourraient être faites à des coûts moindres que le développement de l'infrastructure, tout en apportant d'importants avantages aux pays en développement. En particulier, des projets pourraient être mis en œuvre en vue de renforcer les compétences de la main-d'œuvre en matière de TIC, l'une des grandes contraintes mises en avant par les fournisseurs des pays en développement.

Qui plus est, l'Aide pour le commerce peut contribuer au développement de façon significative en appuyant le renforcement des capacités des régulateurs des télécommunications ainsi que le processus d'élaboration de politiques. Par exemple, des projets d'Aide pour le commerce existants aident les régulateurs à harmoniser la législation et la réglementation en matière de télécommunications au niveau régional afin de favoriser l'intégration et la compétitivité régionales. En plus de favoriser la concurrence et le maintien de prix bas, un environnement réglementaire sain peut faciliter l'investissement privé dans l'infrastructure des TIC.

